



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/C.2/1999/2/Add.13
19 mars 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/ESPAGNOL

COMITE CHARGE DES ORGANISATIONS
NON GOUVERNEMENTALES

Session de 1999

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

RAPPORTS QUADRIENNAUX SUR LES ACTIVITES DES ORGANISATIONS
NON GOUVERNEMENTALES DOTEES DU STATUT CONSULTATIF GENERAL
OU SPECIAL AUPRES DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Rapports quadriennaux (1994-1997), présentés par l'intermédiaire du
Secrétaire général en application de la résolution 1996/31 du
Conseil économique et social

Note du Secrétaire-général

Additif

* E/C.2/1999/1.

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
1. Société américaine de droit international	3
2. Fondation pour l'aide à la lutte contre la toxicomanie	5
3. Fédération abolitionniste internationale	9
4. Internationale démocrate-chrétienne	12
5. Conseil international des unions scientifiques	15
6. Conseil international des sociétés de design industriel	19
7. Conseil international des agences bénévoles	25
8. Union internationale du notariat latin	28

1. SOCIÉTÉ AMÉRICAINE DE DROIT INTERNATIONAL

(Statut consultatif spécial, accordé en 1993)

Lorsque la Société américaine de droit international (ASIL) a été fondée en 1906 par le Secrétaire d'Etat Elihu Root, son but était d'éduquer le public et de l'amener à s'intéresser au droit international ainsi qu'à élargir le champ d'application du droit international en tant que moyen de règlement des différends.

Depuis lors, la mission de l'ASIL est demeurée la même, mais le monde a changé. Aujourd'hui, le droit international affecte non seulement les relations entre Etats mais aussi l'économie, le commerce, l'environnement, les communications, les transports, la santé et les droits de l'homme. Il revêt une importance vitale non seulement pour les décideurs influents, les universitaires, les responsables gouvernementaux et les diplomates, mais aussi pour les avocats, les chefs d'entreprise, les étudiants et les juristes des grandes villes comme des petites, sur l'ensemble des territoires nationaux et dans le monde entier.

L'ASIL compte dans le monde quelque 4 000 membres individuels. La Société est financée au moyen des cotisations de ses membres ainsi que du produit d'abonnements, de dons et des intérêts produits par ses placements.

Un représentant de l'ASIL a participé à la Conférence des Nations Unies sur les stocks chevauchants et les stocks de poissons grands migrateurs, tenue à New York du 27 mars au 12 avril ainsi que du 24 juillet au 4 août 1994.

Un représentant de l'ASIL a également pris une part active à la troisième réunion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui s'est tenue à Kyoto (Japon) du 1er au 10 décembre 1997 ainsi qu'aux réunions ultérieures de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires.

En outre, l'ASIL a été représentée à la quarante et unième session de la Commission de la condition de la femme, qui s'est tenue du 10 au 21 mars 1997 à New York.

Une délégation de l'ASIL a assisté aux débats du Groupe de travail à composition non limitée chargé de l'examen des dispositions relatives aux consultations avec les organisations non gouvernementales, qui s'est réuni à New York du 8 au 12 mai 1995.

Un représentant de l'ASIL a assisté à la session du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique qui a eu lieu du 21 mars au 8 avril 1994 à New York.

Un représentant de l'ASIL a assisté à la session de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes tenue à Buenos Aires en avril 1994.

En outre, un représentant de l'ASIL a assisté à la session du Comité des droits de l'enfant qui a eu lieu à Genève en janvier 1994.

/...

Un représentant de l'ASIL a assisté à la session du Comité préparatoire de la Conférence internationale sur la population et le développement, qui a eu lieu à New York du 4 au 20 avril 1994.

Un représentant de l'ASIL a assisté à la réunion qui s'est tenue en juillet 1994 sous les auspices de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

La Société a également participé à la Journée des Nations Unies organisée par l'Association des Etats-Unis d'Amérique pour les Nations Unies, le 10 décembre 1997.

Enfin, six représentants de l'ASIL ont assisté à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing en septembre 1995.

2. FONDATION POUR L'AIDE A LA LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE

(Statut consultatif spécial, accordé en 1989)

La Fondation pour l'aide à la lutte contre la toxicomanie (FAD) est un organisme privé sans but lucratif, sans aucune affiliation politique ou confessionnelle, constituée conformément à la législation espagnole et dotée de la personnalité morale; elle est officiellement reconnue comme société philanthropique par le Ministère du travail et de la sécurité sociale. La FAD axe ses activités sur la prévention du problème de la drogue grâce à la réduction de la demande de drogues.

Pendant la période qui s'est écoulée entre 1994 et 1997, la FAD, consciente de la nécessité de prévenir l'abus des drogues ainsi que de la tendance à la propagation et à la tolérance de la consommation de drogues, a renforcé ses programmes et stratégies afin de les axer sur les secteurs où une prévention peut être possible : la famille, l'école et l'espace loisirs-temps libre. Les activités réalisées par la FAD ont été inspirées par un triple objectif. Elles ont tendu tout d'abord à promouvoir la sensibilisation sociale en visant constamment à encourager une prise de conscience sociale et à susciter un soutien actif des différents secteurs sociaux à une action de prévention tendant à éliminer un problème qui conserve une importance majeure. Elles ont tendu en deuxième lieu à apporter un solide appui technique à toutes les activités entreprises. En troisième lieu, enfin, elles ont tendu à renforcer les capacités de gestion et d'exécution des différents programmes et activités, parfois entrepris directement par la Fondation (téléphone de secours, centre de documentation, publications, campagnes, etc.), en mettant en place les structures opérationnelles nécessaires ou, dans d'autres cas, en collaborant avec des tiers à l'exécution des programmes (programmes scolaires, programmes de la famille, médiateurs sociaux, police, etc.), l'étendue des attributions de la FAD variant selon les accords conclus avec les institutions chargées de l'exécution (municipalités, communautés autonomes, Commission européenne, etc.).

Pendant la période qui s'est écoulée entre 1994 et 1997, la FAD a réalisé les activités suivantes.

Campagnes de communication sociale

Depuis 1989, la FAD mène la seule campagne de communication sociale continue existant en Espagne, notamment au moyen de la radio, de la presse, de bandes vidéo, du cinéma et de chaînes de télévision publiques et privées. Cette campagne tend à mieux informer le public et à faciliter l'action des différents agents sociaux intéressés. Le nombre énorme de messages diffusés par les médias, qui représentent un jalon dans l'histoire de la communication en Espagne, ont permis d'atteindre la plupart des secteurs de la société, et en particulier les jeunes. L'Organe international de contrôle des stupéfiants, dans son rapport annuel sur la situation mondiale de la drogue, a d'ailleurs félicité l'Espagne pour la réalisation de la campagne menée par la FAD en 1997 sur le thème "Contrôle". Il a été diffusé plus de 12 000 spots télévisés.

/...

Activités concernant les loisirs et le temps libre

Promotion des sports, participation à des foires et à des activités dans des camps et des campus sportifs, et organisation de cours à l'intention de moniteurs de jeunes. Plus d'un million de jeunes ont participé à ces activités.

Téléphone d'information (ligne 900)

Les personnes affectées ainsi que leurs proches et les autres personnes intéressées peuvent grâce à ce téléphone se procurer des informations à jour sur l'assistance offerte, les programmes réalisés, etc., en matière de lutte contre la toxicomanie. Pendant la période 1994-1997, il a été donné suite au total à 83 273 appels.

Centre de documentation

C'est le plus important centre de documentation en langue espagnole. Fonds bibliographique et documentaire, il diffuse sur l'ensemble du territoire national la documentation émanant de tous les organes des Nations Unies qui s'occupent de la lutte contre la drogue.

Site web (www.fad.es)

Le site web de la FAD affiche des informations, des conseils sur la prévention, des documents ainsi que des documents sur les campagnes, programmes, activités, etc., de la Fondation. Les bases de données et documents peuvent être consultés directement par Internet.

Publications

- Périodiques : bulletins de presse, bulletins d'informations sommaires, catalogue du Fonds de bibliothèque et cahiers d'information.
- Occasionnels : "Des méthodes scientifiques pour la mise au point d'interventions préventives"; "Programme de coopération pour l'Amérique latine"; "Informations générales sur la prévention"; "L'incidence des drogues dans le monde du travail"; "Manuel à l'intention des professionnels des services de santé du travail"; "Dix ans dans la prévention de la toxicomanie : chronique de la FAD, 1986-1996"; "Publication d'informations sur l'usage de drogues dans les sports"; et autres matériels, guides et manuels élaborés dans le contexte de chacun des programmes.

Plan intégré de prévention scolaire

Ce programme tend à faire participer les centres scolaires à la prévention de l'usage des drogues en dispensant aux éducateurs une formation aux aspects préventifs et en mettant à leur disposition les matériels didactiques appropriés, le tout sous la supervision et avec les conseils continus des techniciens de la Fondation. Il a été élaboré pour la mise en oeuvre de ce plan plusieurs programmes complémentaires ou d'appui fondés sur des stratégies ou des moyens de communication comme le cinéma, la littérature, la musique, les sports, etc. Ces programmes complémentaires tendent à faciliter la tâche des

/...

enseignants pour leur permettre d'introduire dans leurs cours des questions liées à la formation aux valeurs éthiques et à l'éducation pour la santé.

Programme de prévention de l'usage des drogues dans le milieu familial

Ce programme tend à compléter l'action scolaire en suscitant une participation des familles aux activités de prévention. Aussi bien le programme scolaire que le programme familial ont été très bien accueillis, ce dont la meilleure preuve est la demande croissante et continue de participation à ces programmes.

Programme pour les jeunes : concours "Et toi, qu'en penses-tu?"

Ce programme a pour but de sensibiliser les jeunes de 16 à 18 ans à différents aspects liés aux nouveaux schémas de consommation, au moyen d'une stratégie tendant à susciter la réflexion et le travail en équipe, afin de réduire l'incidence de la consommation d'alcool et d'autres drogues parmi les jeunes.

Autres activités

Programme de formation, au sein des Forces armées, d'une équipe centrale de professionnels qui seront ensuite chargés de dispenser une formation au niveau des différentes régions militaires; programme de formation de médiateurs pour les jeunes et de médiateurs sociaux, activités qui s'adressent aux personnes qui travaillent en contacts directs avec les jeunes : moniteurs de loisirs, assistants sociaux; rencontres avec des représentants des médias en vue d'une formation en matière de drogues; travaux de recherche menés dans le cadre du Programme de prévention scolaire; organisation de cours de spécialisation dans diverses universités, etc.

Activités au plan international

Les activités de coopération internationale, qui ne cessent de se développer et de gagner en importance, sont essentiellement fondées sur une collaboration avec la Commission des communautés européennes en vue de la réalisation de différents programmes en Amérique latine. Parmi les projets réalisés, il convient de citer en particulier les suivants :

a) Programme de formation de médiateurs et de professionnels et programmes de formation en Bolivie, en Colombie, en Equateur, au Pérou et au Venezuela;

b) Fourniture d'une assistance technique pour l'évaluation des besoins du Pérou en matière de drogues, grâce à un financement de la Commission européenne, ainsi que pour l'identification de projets de coopération avec les ministères de la santé et de l'éducation du Pérou;

c) Elaboration d'un rapport comparatif des législations relatives à la drogue en vigueur dans les pays membres du Pacte andin;

/...

d) Publication de matériels didactiques concernant la prévention de l'abus des drogues pour l'appui à la formation de médiateurs et de professionnels;

e) Production d'un CD Rom et d'une méthodologie interactive pour la formation de communicateurs, grâce à un financement du "Programme Léonard" de la Communauté européenne, activité réalisée en collaboration avec l'Italie et le Portugal;

f) Création d'un forum sur Internet (www.forofad.org) comme support d'échanges avec l'Amérique latine.

Pendant la période 1994-1997, la FAD a participé aux réunions des organismes internationaux ci-après :

a) Conseil économique et social;

b) Bureau pour la lutte contre l'abus des drogues de l'Organisation mondiale de la santé, en qualité de coordonnateur de projets;

c) Observatoire européen des drogues et des toxicomanies de la Communauté économique européenne, en qualité d'expert de l'abus des drogues;

d) Réseau européen d'information sur les toxicomanies, en qualité de centre spécialisé de diffusion de documents et d'informations relevant de l'Observatoire espagnol des drogues;

e) European Libraries and Information Services on Alcohol and Other Drugs, en qualité de membre du Conseil du Recteur;

f) Substance Abuse Libraries and Information Services, en qualité de membre;

g) Comité des ONG pour la collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, en qualité de membre;

h) Youth Substance Abuse Prevention Fund (Fundacion MENTOR), en qualité de conseiller technique du Conseil;

i) Fondation européenne des services d'aide téléphonique drogues, en qualité de membre fondateur;

j) Regional Alcohol and Drug Awareness Resource, en tant que membre associé;

k) Conseil des ONG européennes sur la drogue et le développement, en qualité de membre.

La FAD assiste régulièrement aux réunions du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, à Vienne.

3. FEDERATION ABOLITIONNISTE INTERNATIONALE

(Statut consultatif général, accordé en 1947)

Historique

La Fédération abolitionniste internationale (FAI) a été fondée en 1875 par Josephine Butler, une féministe éminente de l'époque victorienne. Elle a été dotée du statut consultatif auprès de l'UNESCO, de l'UNICEF, du Conseil de l'Europe et du BIT. Elle entretient d'étroits rapports de travail avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, à Vienne, le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme, à Genève, et Interpol, à Lyon (France). Elle a des représentants permanents au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, ainsi qu'aux offices des Nations Unies à Genève et à Vienne. Elle travaille en collaboration étroite avec les ONG internationales et nationales qui s'occupent des programmes en faveur des femmes et des enfants et de programmes d'action sociale.

Objectifs

Les objectifs de la Fédération sont de lutter contre :

- a) Le trafic d'êtres humains;
- b) L'exploitation de la prostitution d'autrui;
- c) Toutes les formes de discrimination fondées sur le sexe;
- d) La réglementation de la prostitution par l'Etat;
- e) Toutes les formes d'esclavage et de pratiques semblables à l'esclavage.

Pour réaliser ses objectifs, la Fédération s'emploie à promouvoir :

- a) Une sensibilisation du public aux problèmes de la prostitution et de la délinquance connexe au moyen de ses congrès, conférences et publications;
- b) Une réinsertion sociale des victimes de la prostitution, du trafic d'êtres humains, de la violence et des mauvais traitements grâce à des projets d'éducation, de formation professionnelle, de soins de santé et d'emploi.

Activités

Depuis son trente et unième Congrès mondial, tenu à Bucarest du 26 au 30 septembre 1994, les contacts géographiques de la FAI se sont considérablement développés, particulièrement en Europe orientale. La tenue de ce congrès n'a été possible que grâce aux généreuses contributions et au soutien actif de l'UNICEF, de l'UNESCO, du Conseil de l'Europe, des Gouvernements de la France, de la Roumanie et de la Suède, de l'Agence suédoise pour le développement international, du Bureau du BIT aux Philippines, du PNUD et de la Banque

/...

mondiale. Nombre des représentants de ces organismes donateurs ont participé à ce congrès. Le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme y a été représenté par le Représentant spécial du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève. Le Congrès a réuni plus de 200 participants venus de 35 pays, dont les représentants de dix ONG d'autres pays d'Europe orientale.

Le manque de ressources a toujours été un obstacle majeur à l'expansion des activités de la FAI, laquelle a de plus en plus de peine à réaliser ses objectifs. Malgré tout, la FAI a pu mener à bien nombre d'activités importantes, conformément à sa mission.

La FAI a participé aux débats, à Genève, des groupes de travail des ONG sur l'élaboration d'un nouveau Protocole à la Convention relative aux droits de l'enfant; un de ces groupes était chargé d'étudier la question de l'"enfant soldat", et l'autre celle de la "vente d'enfants et pornographie". La FAI a pris part aux travaux de ce dernier groupe.

La FAI considère que sa participation aux activités des groupes de travail et comités d'ONG qui existent au Siège et auprès des offices des Nations Unies constitue un élément essentiel de sa représentation auprès du système des Nations Unies. En collaboration avec les groupes de travail des ONG à Genève et à Vienne, la FAI a préparé la Conférence préparatoire de l'Union européenne et le Forum des ONG, tenus à Vienne en octobre 1994. En tant que membre du Comité exécutif, elle a été responsable de la production du bulletin d'information et de l'inscription des ONG. Une déclaration officielle a été préparée en vue de la Conférence sur les thèmes "Situation des filles" et "Les femmes migrantes". La FAI coopère activement, en y apportant une contribution positive, aux travaux des différents comités d'ONG nationales et internationales sur les thèmes "Les femmes et la paix", "La condition des femmes", "L'abus et le trafic de drogues", "La violence contre les femmes", "Les femmes migrantes", "Les pratiques traditionnelles", "La famille", "Les enfants en période de conflits armés", "La prostitution et le trafic des enfants et la pornographie" et "La prévention du crime et la justice pénale".

La FAI participe chaque année aux réunions du Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités de la Commission des droits de l'homme et présente des exposés sur l'état actuel des formes contemporaines d'esclavage dans différentes régions du monde. Elle a également formulé une déclaration conjointe avec d'autres ONG en vue d'élargir le mandat du Groupe de travail et de faire en sorte qu'il puisse devenir un Groupe de travail de la Commission des droits de l'homme et pouvoir ainsi agir plus efficacement. Les efforts déployés dans ce sens ont déjà abouti en partie.

En juin 1994, la FAI a participé à une conférence de l'OIT sur l'élaboration de normes visant à réglementer l'action des agences de placement et les empêcher de recruter des femmes dans un pays pour les forcer à se prostituer dans un autre.

La FAI a participé aux réunions de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, en août 1994. Elle a été invitée à assister à une réunion du Comité exécutif du HCR, en octobre 1994, et, à la suite de sa participation à l'élaboration d'un chapitre

/...

du Guide du HCR pour les activités sur le terrain, la FAI a reçu une lettre de remerciements et obtenu le statut d'"observateur officiel" (ce qui est l'équivalent du statut consultatif).

La FAI a participé au Forum des ONG qui a eu, à l'occasion de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenu à Beijing du 30 août au 2 septembre 1995, ainsi qu'à la Conférence elle-même, qui a eu lieu du 4 au 15 septembre 1995. Elle a participé à la reprise de la quarantième session de la Commission des stupéfians, tenue à Vienne les 3 et 4 décembre 1997. Toutes les activités susmentionnées se sont poursuivies tout au long de la période 1994-1997.

En outre, la FAI :

a) A fait un exposé général au Forum des ONG, le 8 mars 1995, à l'occasion du Sommet mondial pour le développement social, à Copenhague;

b) A participé activement à la première Conférence mondiale sur l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales (Stockholm, 27-31 août 1996);

c) A, en collaboration avec d'autres ONG, travaillé à l'élaboration d'un projet de convention fondé sur la Convention de 1949 pour la répression et l'abolition de la traite des êtres humains et de l'exploitation et de la prostitution d'autrui, dont les dispositions ne sont pas suffisantes pour s'attaquer aux problèmes complexes que posent actuellement le trafic d'êtres humains et l'exploitation de la prostitution d'autrui;

d) A, conjointement avec des ONG basées à Genève, élaboré des études sur l'exploitation sexuelle des enfants au Rwanda ainsi que des rapports sur l'impact de la criminalité organisée dans cinq pays, à savoir l'Égypte, Israël, le Maroc, la République arabe syrienne et la Tunisie. Ces documents ont été préparés avec une collaboration des ONG locales et l'appui de l'UNICEF;

e) A, à l'occasion du trente et unième Congrès international de la FAI, publié des documents en anglais et en français qui ont été distribués à tous les participants, aux organismes donateurs, aux ONG et aux personnes intéressées;

f) A participé à une conférence internationale sur le thème "La violence, les mauvais traitements et la citoyenneté des femmes" (Brighton, Royaume-Uni, 10-15 novembre 1996).

4. INTERNATIONALE DEMOCRATE-CHRETIENNE

(Statut consultatif spécial, accordé en 1950)

Nature et objectifs

L'Internationale démocrate-chrétienne (IDC) est une association de partis et d'organisations politiques qui s'inspire de l'humanisme chrétien et intégré. Les valeurs et objectifs défendus par l'IDC sont principalement les suivants : promotion et défense des droits de l'homme et de la paix aux niveaux national et international; reconnaissance du caractère social de la personne humaine et défense des institutions locales fondamentales, particulièrement la famille; promotion et défense de la démocratie et de ses institutions; promotion du développement humain intégré, dans le respect de la nature et la préservation des ressources; et application des principes de subsidiarité, de solidarité et de justice grâce à l'économie sociale de marché.

Afin de faire face comme il convient aux réalités nouvelles apparues depuis la fin de la guerre froide et l'accès à la démocratie d'un nombre considérable de pays, l'IDC a entrepris un processus de réforme interne qui a débouché sur l'adoption, les 8 et 9 juin 1995, d'un document de base sur les principes et valeurs de la démocratie chrétienne ainsi que de nouveaux statuts. Pendant la période couverte par le présent rapport, l'IDC a élargi sa représentation géographique, et le nombre de ses membres est passé de 67 au début de 1994 à 76 à la fin de 1997.

Relations avec l'Organisation des Nations Unies et participation à ses activités

Chaque année, l'IDC a accrédité des représentants auprès des trois sièges de l'Organisation des Nations Unies (New York, Vienne et Genève), des commissions régionales et du Département de l'information du Secrétariat des Nations Unies, à New York.

L'IDC a participé aux conférences organisées sous l'égide des Nations Unies sur le développement social (Copenhague, mars 1995), sur les femmes (Beijing, 1995) et sur la population (Le Caire, septembre 1994). Elle a également participé aux sessions annuelles de la Commission des droits de l'homme, à Genève, où elle a fait des déclarations orales au sujet de plusieurs points de l'ordre du jour.

L'IDC a également participé à la Conférence et à la réunion annuelle des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès de l'Organisation des Nations Unies, à New York.

La onzième Assemblée générale de l'IDC (Bruxelles, 8 et 9 juin 1995) s'est tenue sur le thème du cinquantième anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies.

Le 16 avril 1994, le Secrétaire général adjoint de l'IDC, accompagné des Secrétaires généraux de l'Internationale socialiste et de l'Internationale libérale, a rendu visite au Secrétaire général de l'ONU, à New York, pour lui exprimer l'appui des internationales politiques au Sommet social convoqué pour l'année suivante à Copenhague.

/...

Le 13 février 1997, le Président de l'IDC a rencontré, à Genève, le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, le Directeur général du Bureau international du travail (BIT) et le Sous-Directeur général pour l'Europe du BIT.

Conférences internationales

L'IDC a organisé des conférences sur les thèmes ci-après, qui coïncident avec les objectifs de l'Organisation des Nations Unies ou de ses organes subsidiaires : "Humanisme et démocratie au XXI^e siècle" (Santiago, 8 et 9 janvier 1994), avec pour principal orateur le Président du Chili; "Une économie à visage humain" (Manille, 19-23 novembre 1995), avec pour principal orateur le Président des Philippines; "Développement humain en Amérique latine" (Santiago, 22-24 août 1996), avec pour principal orateur le Président du Chili; "Développement politique et courants religieux dans le bassin méditerranéen" (Barcelone, 26 et 27 février 1997), avec des interventions des représentants du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et du Président de l'Union européenne; "Mondialisation et identité nationale" (Paris, 6 novembre 1997), avec pour principal orateur le Président de la Roumanie.

Promotion de la paix et de la démocratisation

L'IDC considère que cette activité est l'une des responsabilités prioritaires et ne cesse de lui consacrer toute son attention. A cette fin, le Président, le Vice-Président ou le Secrétaire général de l'IDC se sont rendus dans les pays suivants : Argentine, Mexique, Guatemala, El Salvador, Nicaragua, Bolivie, Costa Rica, Cuba, République dominicaine, Panama, Colombie, Venezuela, Equateur, Chili, Belgique, Pays-Bas, Espagne, France, Luxembourg, Suisse, Italie, Autriche, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Hongrie, Roumanie, Norvège, Israël, Palestine, Tunisie, Maroc, Jordanie et Philippines.

Dans les pays en question, ils se sont entretenus avec les représentants des partis et organisations membres de l'IDC, lorsqu'il en existait, ont participé à des conférences sur des questions liées aux principes et aux objectifs de l'IDC et, dans tous les cas où cela a été possible, ont rencontré les autorités gouvernementales ainsi que les dirigeants religieux et les dirigeants de la société civile. L'IDC a publié des déclarations politiques et des communiqués de presse sur les questions suivantes : élections en Guinée équatoriale; condamnation de la tentative de coup d'Etat au Paraguay; nécessité de progresser vers l'unité de l'Europe; situation dans le Sud du Liban; élections présidentielles en Ouganda; élections présidentielles en Fédération de Russie; élections au Nicaragua; situation dans l'ex-Zaïre; démocratie au Myanmar; Accord d'Oslo pour la pacification du Guatemala; levée de l'embargo sur les aliments et les médicaments destinés à Cuba; propositions de l'IDC tendant à promouvoir des changements positifs à Cuba; solidarité avec le peuple de Yougoslavie et avec les efforts de démocratisation déployés par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe; et menaces à la démocratie en Colombie.

Documents et publications

L'IDC s'est attachée à rationaliser ses publications afin de les adapter aux nouvelles réalités internationales et à ses nouvelles méthodes de travail. Les publications qu'elle diffuse sont les suivantes : bulletin d'information de l'ICD : six numéros publiés en anglais, en espagnol et en français et Actes des conférences internationales.

5. CONSEIL INTERNATIONAL DES UNIONS SCIENTIFIQUES

(Statut consultatif spécial, accordé en 1971)

Buts et objectifs

Le Conseil international des unions scientifiques (CIUS) a été fondé en 1931 afin d'encourager l'activité scientifique internationale dans les différentes branches de la science et de leurs applications au profit de l'humanité. Depuis sa création, le CIUS applique énergiquement une politique de non-discrimination et défend les droits et libertés des scientifiques, partout dans le monde, de se livrer à des activités scientifiques internationales sans considération de nationalité, de religion, de croyances, de convictions politiques, d'origine ethnique, de race, de couleur, de langue, d'âge ou de sexe. Ses deux catégories de membres comprennent 25 unions scientifiques internationales (deux de plus que lors du dernier rapport), qui sont des unions scientifiques internationales, et 95 membres scientifiques nationaux (trois de plus que lors de la publication du dernier rapport - à savoir Costa Rica, Kazakhstan et Ouganda), qui sont principalement des académies scientifiques ou des conseils de recherche qui s'attachent à promouvoir la coopération et la recherche multidisciplinaires au plan national. La complémentarité de ces deux groupes assure un large éventail de compétences scientifiques permettant aux membres de traiter de problèmes internationaux interdisciplinaires majeurs qu'aucun d'eux ne pourrait aborder seul. Le CIUS a également 28 organisations scientifiques associées. CIUS a entrepris plusieurs initiatives conjointes qui sont exécutées en coopération avec l'UNESCO, l'OMM, la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO, le PNUE et la FAO. Enfin, grâce au réseau de scientifiques qu'il a mis en place de par le monde, le CIUS est de plus en plus souvent appelé à jouer le rôle de porte-parole des milieux scientifiques internationaux et de conseiller pour des questions allant de la déontologie à l'environnement.

Participation aux travaux du Conseil et de ses organes subsidiaires et/ou aux conférences et autres réunions des Nations Unies

La participation officielle du CIUS aux réunions et autres activités du Conseil est nécessairement limitée par ses ressources financières et la disponibilité de représentants, mais la participation active des membres de la communauté scientifique mondiale et leurs contributions expertes aux questions dont traitent le Conseil et ses organes subsidiaires est substantielle. On trouvera ci-après un aperçu général des principales activités entreprises par le CIUS pendant la période considérée.

En avril 1994, le Président du CIUS a participé à une réunion des chefs de secrétariat des organismes qui s'occupent des questions climatiques. Le Président du Comité consultatif sur l'environnement du CIUS a présidé le Groupe consultatif chargé d'élaborer une proposition de programme d'action sur le climat, qui a été adopté en 1995. Le CIUS participe depuis 1993 à toutes les réunions du Comité de coordination du Programme climatologique mondial (rebaptisé en 1997 Comité interorganisations sur le programme d'action sur le climat). Le CIUS continue de s'employer activement à promouvoir l'application des décisions prises lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) et a participé aux deuxième, troisième et quatrième

/...

sessions de la Commission du développement durable. Le Directeur exécutif du CIUS a présidé une table ronde sur les milieux scientifiques et techniques à la cinquième session de la Commission du développement durable, et un rapport à ce sujet a été présenté à l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session extraordinaire, en 1997. Le CIUS a également été représenté aux vingt-huitième et vingt-neuvième Conférences générales de l'UNESCO (novembre 1995 et novembre 1997) par des délégations comprenant son Président et son Directeur exécutif. Lors de la célébration du cinquantième anniversaire de l'UNESCO, le Président du CIUS a été invité à prononcer une allocution au nom de toutes les ONG. Le CIUS est représenté aux réunions du Groupe intergouvernemental d'experts chargé d'étudier l'évolution du climat.

Coopération avec les programmes et organes des Nations Unies et avec les institutions spécialisées

Le CIUS travaille en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées dans des domaines très divers, en particulier l'environnement et le développement. Lors des réunions de ses divers organes directeurs, le CIUS passe régulièrement en revue les relations nouées avec les organes et institutions spécialisées des Nations Unies et sa coopération continue de s'élargir. Le CIUS a conclu des accords de coopération formels avec plusieurs organes des Nations Unies, dont l'UNESCO depuis 1946, l'OMM depuis 1960, l'AIEA depuis 1960 également, la FAO (1964), le PNUE (1972), le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe (1980), la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (1989), la Commission du développement durable (1990) et l'OMPI (1993).

C'est avec l'UNESCO que la coopération du CIUS est la plus large. Cette organisation chaque année met à la disposition du CIUS des ressources destinées à ses programmes de subvention. Jusqu'en 1996, ces ressources ont été fournies sous forme de subventions mais, depuis lors, elles sont versées au titre de trois contrats-cadres concernant la réalisation d'activités dans les domaines des sciences pures, de la promotion de la science dans les pays en développement et des changements climatiques. Les contacts entre le siège de l'UNESCO, en particulier dans le secteur scientifique, et le secrétariat et les membres du CIUS sont presque quotidiens. Des représentants du CIUS et de l'UNESCO se réunissent périodiquement pour discuter de la collaboration entre leurs organisations au sujet des questions scientifiques d'intérêt commun. Une Conférence scientifique mondiale, co-parrainée par le CIUS et l'UNESCO, qui doit se tenir à Budapest en 1999, est actuellement en cours de préparation. Le Président du CIUS est Président du Conseil consultatif scientifique international (constitué en 1997) de la Conférence. Le CIUS a aidé à organiser une session de la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'enseignement supérieur, prévue pour octobre 1998. En novembre 1997, le CIUS a été élu pour un an Trésorier du Comité de liaison entre les ONG et l'UNESCO. Il se tient en contacts fréquents et étroits avec plusieurs importants programmes de l'UNESCO, comme la Commission océanographique intergouvernementale, le Programme sur l'homme et la biosphère et le Programme hydrologique international. Ces contacts sont pris non seulement par l'entremise du secrétariat du CIUS mais aussi par l'intermédiaire des associations scientifiques internationales membres du CIUS ainsi que des organes interdisciplinaires de ce dernier, comme le Comité scientifique sur les problèmes de l'environnement, le Comité des informations

scientifiques et techniques et la Commission interunions sur la lithosphère, pour n'en citer que quelques-uns.

La création par le CIUS, en 1996, d'un Comité sur le rôle de la science dans la sécurité alimentaire a encore resserré la coopération qui s'était établie avec la FAO.

Le CIUS a entrepris plusieurs initiatives conjointes avec des institutions des Nations Unies, mais faute de place, il ne sera possible d'en mentionner que quelques-unes. Le Comité de la science et de la technique dans les pays en développement (International Biosciences Network), qui est co-parrainé par l'UNESCO, était formé à l'origine par deux organes séparés créés respectivement en 1966 et 1979 qui ont été fusionnés afin d'harmoniser leurs activités. Le Programme international de corrélations géologiques est un programme conjoint de l'International Union of Geological Sciences, membre de l'Union scientifique internationale du CIUS, et de l'UNESCO et a été créé en 1972. Le Programme mondial de recherche sur le climat OMM-CIUS-COI (UNESCO) a été établi en 1980 pour remplacer le Programme mondial des recherches sur l'atmosphère. Les initiatives conjointes entreprises plus récemment sont notamment les systèmes mondiaux d'observation. Un mémorandum d'accord concernant le Système mondial d'observation du climat a été signé en 1992 entre l'OMM, la COI, le PNUE et le CIUS. En 1993, l'OMM, le CIUS et la COI ont décidé de mettre sur pied le Comité directeur scientifique conjoint pour le Système mondial d'observation des océans. En 1993, la FAO, le CIUS, l'UNESCO, le PNUE et l'OMM ont signé un mémorandum d'accord portant création du Système mondial d'observation terrestre. Un programme international sur la diversité biologique, DIVERSITAS, établi en 1991, est co-parrainé par l'Union internationale des sciences biologiques, l'Union internationale des sociétés de microbiologie (l'une et l'autre membres du CIUS), le Comité scientifique du CIUS sur le Programme international sur la géosphère et la biosphère, le CIUS, le Comité scientifique sur les problèmes de l'environnement et l'UNESCO. En 1987, le CIUS et l'Académie des sciences du tiers monde ont établi un Programme de cours et de conférences sur la science et le développement durable. Depuis 1989, ce programme est également parrainé par l'UNESCO et le Comité scientifique Commonwealth, ainsi que par le Conseil de la Terre depuis 1993. Un programme conjoint UNESCO/CIUS/Académie des sciences du tiers monde a également été institué en 1991 afin d'accorder des bourses d'étude de courte durée sur les sciences fondamentales.

Le CIUS entretient également une coopération de caractère moins formel, laquelle comprend cependant des relations de travail, avec l'AIEA, l'UIT, le PNUD, le Bureau des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe et l'ONUDI.

Autres activités pertinentes

Comme indiqué ci-dessus, le CIUS a une politique fondamentale de non-discrimination. La discrimination, sous n'importe quelle forme, fait en effet obstacle à la libre communication et à l'échange d'idées et d'informations, qui sont la pierre angulaire du progrès scientifique. Ainsi, le Comité permanent de la liberté de l'exercice de la science, qui a été créé en 1963 (précédemment dénommé le Comité permanent de la liberté de circulation des scientifiques), sert d'organe de contrôle au CIUS sur toutes ces questions. Tous les droits mentionnés ci-dessus, que le Comité permanent défend énergiquement, sont

/...

consacrés dans différents articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme, à laquelle il est fait référence dans la Déclaration de liberté de la recherche scientifique qui a été adoptée par le CIUS en 1989. Le Comité permanent continue d'oeuvrer avec succès en faveur du règlement de violations potentielles de ces droits dans le cas de scientifiques individuels bona fide.

Le CIUS suit de près les progrès accomplis dans le domaine de l'application et de la planification des Conventions sur les changements climatiques, la diversité biologique et la lutte contre la désertification, et est heureux de fournir des avis scientifiques sur demande. Le Programme DIVERSITAS a signé un mémorandum de coopération avec le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique en octobre 1997.

La coopération entre le système des Nations Unies et le réseau de scientifiques du monde entier qui constitue le CIUS est active et variée et bien trop étendue pour être décrite en détail ici. Par l'intermédiaire de son réseau, le CIUS atteint environ 1 million de scientifiques, lesquels, à leur tour, se mettent en contact avec le système des Nations Unies, soit directement, soit par l'entremise de leurs institutions gouvernementales nationales. Le CIUS a l'avantage de pouvoir fournir aux institutions des Nations Unies qui demandent son aide des conseils de scientifiques respectés et peut, à son tour, agir de concert avec les gouvernements et les institutions gouvernementales par l'intermédiaire du système des Nations Unies d'une manière qui ne serait pas possible autrement.

6. CONSEIL INTERNATIONAL DES SOCIÉTÉS DE DESIGN INDUSTRIEL

(Statut consultatif spécial, accordé en 1974)

Le Conseil international des sociétés de design industriel (ICSID) créé en 1957, est une organisation non gouvernementale à but non lucratif qui a pour vocation de promouvoir le développement et la prise de conscience de la profession qu'est l'esthétique industrielle. En collaboration avec des organisations professionnelles, publicitaires et éducatives nationales et internationales, l'ICSID aide à l'organisation de programmes, d'ateliers, d'expositions et de congrès et à l'élaboration de directives internationales afin de promouvoir le développement des compétences professionnelles des esthéticiens industriels partout dans le monde, et il s'emploie à faire comprendre à l'industrie, aux milieux d'affaires, aux directions économiques et aux consommateurs les contributions potentielles que peut apporter l'esthétique industrielle. Ses activités ont pour but d'élever les niveaux de vie et d'améliorer la qualité de la vie dans le monde entier grâce à la diffusion et à l'application de pratiques optimales en matière d'esthétique industrielle.

L'ICSID a son siège à Helsinki depuis 1985. Pendant la période de quatre ans qui s'est écoulée entre 1994 et 1997, le nombre de ses membres a augmenté de 31 % et il compte désormais comme membres 151 sociétés de 52 pays (dont 12 nouveaux pays). Les cotisations annuelles des sociétés membres représentent environ 73 % des recettes annuelles de l'ICSID.

Sur la base de la classification régionale utilisée par l'Organisation des Nations Unies (l'Amérique du Nord ayant été ajoutée pour plus de clarté), la répartition géographique des membres de l'ICSID et leur représentation au sein du Conseil exécutif pendant la période 1994-1997 ont été relativement proportionnelles :

Région géographique (sur la base de la classification de l'ONU)	Membres (en décembre 1997)		Représentation régionale au Conseil exécutif		
	Nombre de sociétés	% du total	1993-1995	1995-1997	1997-1999
Afrique	4	2,7	0,0	9,1	9,1
Asie et Pacifique	35	23,2	18,2	18,2	18,2
Etats arabes	1	0,6	0,0	0,0	0,0
Europe	88	58,3	45,4	54,5	45,4
Amérique latine	16	10,6	9,1	18,2	9,1
Amérique du Nord	7	4,6	27,3	0,0	18,2

/...

Participation à des réunions et conférences des Nations Unies

Pendant la période 1994-1997, l'ICSID s'est attaché à renforcer sa participation à différentes activités du système des Nations Unies. Les réunions officielles des Nations Unies auxquelles ont participé des représentants de l'ICSID sont notamment les suivantes :

a) Septième session extraordinaire du Conseil du développement industriel (Vienne, 22-27 avril 1997), à laquelle a assisté Zdenka Burianova, membre du Conseil exécutif de l'ICSID;

b) Septième Conférence générale de l'ONUDI (Vienne, 1er-5 décembre 1996), à laquelle a assisté Zdenka Burianova, membre du Conseil exécutif de l'ICSID;

c) Cinquantième session du Conseil exécutif de l'UNESCO (Paris, 8 octobre 1996), à laquelle a assisté Zdenka Burianova, membre du Conseil exécutif de l'ICSID;

d) Vingt-quatrième Conférence des ONG accréditées auprès de l'UNESCO (Paris, 11 et 12 décembre 1995), à laquelle a assisté Anne Marie Boutin, représentante de l'ICSID auprès de l'UNESCO;

e) Huitième Conférence générale de l'UNESCO (Paris, 25 octobre-16 novembre 1995), à laquelle a assisté Anne Marie Boutin, représentante de l'ICSID auprès de l'UNESCO;

f) Neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement tenue à Midrand (Afrique du Sud) du 27 avril au 11 mai 1996, sur le thème "Promotion de la croissance et du développement durable dans une économie en voie de libéralisation et de mondialisation"; l'ICSID a été représenté à l'exposition organisée à l'occasion de la Conférence avec le slogan "L'esthétique industrielle au service du commerce et du développement".

Coopération avec des programmes et organes de l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

- "L'art et le développement", atelier de création. L'ICSID a été invité à donner des avis consultatifs sur l'élaboration de ce programme, à la lumière de son expérience Interdesign. La collaboration ainsi instituée se poursuit avec Y. R. Isar, Directeur du Bureau de coordination pour la culture et le développement, et Eleonore van der Linden, coordonnateur du projet (Paris, juillet 1997).
- Conférence internationale sur la gouvernance au service de la croissance durable et de l'équité : le pouvoir de la culture. Invitation à accueillir la session "agora" de la Conférence reçue de M. Y. R. Isar, Directeur du Bureau de coordination pour la culture et le développement (Paris, novembre 1997).

- Deuxième phase de la coopération au programme de l'UNESCO pour l'analyse de la concertation (Paris, mars 1997).
- Réunion informelle entre Michael Millward, Chef par intérim de la Section des ONG du Bureau des relations extérieures et Uwe Bahnsen, Président de l'ICSID, et Anne Marie Boutin, représentant de l'ICSID auprès de l'UNESCO, afin de discuter du reclassement de l'ICSID dans la catégorie "statut officieux", alors qu'il était précédemment doté du statut consultatif officiel d'ONG (catégorie B) et d'identifier les possibilités de resserrer la collaboration future (Paris, février 1997).
- "Culture et développement : une relation de symbiose", article de Mervyn Claxton, membre du secrétariat de la Décennie mondiale pour la développement de la culture, publié dans ICSID News, No 4/94 (Paris, août 1994).

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

- Réunions officielles entre Uwe Bahnsen, Président de l'ICSID, et Giuseppe Papuli, Chef de la Section des ONG, Octavio Maizza-Neto, Coordonnateur du Groupe de la qualité industrielle, Fernando M. Machado, Directeur du Service de la technologie et Nader Barzin, Directeur de projets, Section des ONG, afin de discuter des possibilités de collaboration entre l'ICSID et l'ONUDI (Vienne, 14 mars 1997).
- Réunions d'information afin de discuter du rôle nouveau de l'ONUDI au sein du système des Nations Unies et des possibilités de collaboration entre l'ICSID et l'ONUDI : Zdenka Burianova, membre du Conseil exécutif de l'ICSID, et Doris Hribernigg, représentant la Section des ONG de l'ONUDI (Vienne, décembre 1996).

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

(Geoffrey Adams, Conseiller sur le droit et la pratique de la protection des dessins industriels, représentant de l'ICSID, a assisté à toutes les réunions)

- Réunions annuelles du Comité d'experts de l'OMPI sur la révision de l'Arrangement de La Haye relatif à l'enregistrement international des dessins industriels (Genève, septième session, 3-5 novembre 1997; sixième session, 2-6 novembre 1996; cinquième session, 13-15 juin 1995; quatrième session, 31 janvier-2 février 1994).
- Réunions annuelles du Comité d'experts de l'OMPI sur l'élaboration d'un protocole à la Convention de Berne (Genève, septième session, 20-26 mai 1996; sixième session, 1er-9 février 1996; cinquième session, 4-8 septembre 1995; quatrième session, 5-9 décembre 1994).
- L'Arrangement de La Haye : consultations de l'OMPI avec des usagers et des ONG (Genève, 7 novembre 1997).

/...

- Allocution prononcée devant la Conférence de l'Union européenne sur les brevets que moyens d'innovation (Vienne, 4-6 mai 1997).
- Conférence diplomatique de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits connexes (Genève, 2-20 décembre 1996).
- Séminaire de l'Union européenne sur le droit d'auteur et la société de l'information (Florence, 2-5 juin 1996).
- Réunion des usagers de l'Arrangement de La Haye organisée sous les auspices de l'OMPI (Genève, 16 juin 1995).
- Forum mondial de l'OMPI sur la protection de la création intellectuelle dans la société de l'information (Naples, 18-20 octobre 1995).
- Discussion générale des activités de l'OMPI avec des ONG (Genève, décembre 1994).
- Colloque mondial de l'OMPI sur l'avenir du droit d'auteur à la lumière des nouvelles technologies (Paris, 1er-3 juin 1994).
- Allocution faite devant le Séminaire de la Communauté européenne sur les stratégies et les objectifs d'avenir en matière de propriété intellectuelle (Athènes, 11-13 avril 1994).
- Allocution faite lors du Séminaire régional de l'OMPI sur l'esthétique industrielle en Asie (Beijing, 1er-3 mars 1994).

Programme des Nations Unies pour l'environnement

- L'ICSID a continué à envoyer périodiquement ICSID News au PNUE, à la demande expresse de son bibliothécaire, B. Y. Megherbi (Paris, novembre 1996).
- Publication dans ICSID News No 4/94 d'un article intitulé "Le PNUE et la mise au point de produits écologiquement viables", consacré aux activités du Groupe de travail sur la mise au point de produits écologiquement viables et à la participation aux efforts déployés dans ce domaine. Auteur : J. C. van Weeren, Président du Groupe de travail (Amsterdam, Pays-Bas, août 1994).
- Publication dans ICSID News No 2/94 d'un article intitulé "Programme des Nations Unies pour l'environnement" consacré au programme pour les technologies de fabrication non polluantes, édité par M. Jansen, Secrétaire exécutif (Pays-Bas, mars 1994).
- Centre d'activité du Programme pour l'industrie et l'environnement du PNUE, consultation du Groupe de travail organisée par l'intermédiaire de Mai Felip, Président de l'ICSID, à la suggestion de J. Aloisi de Lardereel, Directeur du Centre (Pays-Bas, février 1994).

Activités visant à appuyer les résolutions, activités et mandats des Nations Unies

Pendant la période 1994-1997, l'ICSID et ses sociétés membres ont organisé différents projets, ateliers, séminaires et conférences pour appuyer diverses résolutions et activités des Nations Unies, parmi lesquels il convient de citer les suivants :

a) Le Répertoire mondial des instituts de formation à l'esthétique industrielle a été mis à jour et comporte désormais près de 250 nouveaux établissements qui offrent une éducation dans ce domaine au niveau post-secondaire dans 37 pays différents. Ce projet a été entrepris par Zdenka Burianova, membre du Conseil exécutif de l'ICSID, sous les auspices du Centre slovaque d'esthétique industrielle (diffusion en août 1997);

b) Artesanias de Colombia, société de promotion membre de l'ICSID, a organisé à Bogota du 9 au 11 décembre 1996 un séminaire international sur le thème "L'esthétique industrielle sans frontières" auquel ont participé des représentants de 12 pays ainsi que de l'UNESCO et du Conseil exécutif du Conseil mondial de l'artisanat;

c) Eduardo Barroso Neto, membre du Conseil exécutif de l'ICSID, a organisé à Florianopolis le 12 octobre 1995 un Forum international sur l'esthétique industrielle dans le Mercosul, sous les auspices du Laboratorio Brasileiro de Design Industrial, société de promotion membre de l'ICSID;

d) Adrienne Viljoen, membre du Conseil exécutif, a organisé la deuxième Conférence internationale sur la formation à l'esthétique industrielle dans les pays en développement, sous les auspices du Design Institute du South African Bureau of Standards, société de promotion membre de l'ICSID (Le Cap, 23-25 février 1995). Le Directeur du Bureau de coordination pour la culture et le développement, Y. R. Isar, a été conférencier invité à cette conférence;

e) Eduardo Barroso Neto, membre du Conseil exécutif de l'ICSID, a organisé à Florianopolis en 1994 un Forum international sur l'esthétique industrielle et la diversité culturelle sous les auspices du Laboratorio Brasileiro de Design Industrial, société de promotion membre de l'ICSID.

Depuis plus de 25 ans, l'ICSID organise les manifestations "Interdesigns" pour rassembler les professionnels de l'esthétique industrielle du monde entier afin d'examiner les questions d'intérêt aussi bien local qu'international. Certaines des réunions "Interdesigns" organisées par l'ICSID ont collaboré directement avec des organes des Nations Unies, mais elles concernent toutes des questions en rapport avec les objectifs de l'Organisation et sont souvent consacrées à des thèmes et directives spécifiés par les Nations Unies. L'on peut notamment citer les exemples suivants :

- "Interdesign Cuemavaca 1996 : stratégies d'esthétique industrielle au service du développement régional". Soixante-quinze participants de 16 pays différents ont collaboré afin d'identifier et de promouvoir les industries existantes et potentielles dans des domaines où une infrastructure industrielle établie faisait défaut (Mexique, 14-16 octobre 1996).

/...

- "Interdesign Baltique 1996 : le bois, une ressource mondiale". Trente-sept spécialistes de l'esthétique industrielle de 14 pays ont examiné la question de savoir comment les concepteurs et architectes locaux pourraient valoriser l'industrie du bois de la Baltique sur les marchés nationaux et internationaux, l'accent étant mis en particulier sur la conception de produits pouvant représenter la culture de la Baltique et consolider l'environnement communautaire (Lettonie, 8-22 septembre 1996).
- "Interdesign Tasmanie 1995 : développement durable et impératifs de l'esthétique industrielle". Quarante et un concepteurs ont analysé la signification du mot "durable" puis élaboré des stratégies visant à promouvoir l'application de pratiques rationnelles dans des secteurs comme l'alimentation, la foresterie, le tourisme, l'hydro-électricité, les petites entreprises et la gestion des affaires communautaires (Australie, 30 juin-16 juillet 1995).
- "Interdesign Bogota 1994 : l'artisanat en temps qu'outil de l'architecture intérieure". Trente artisans colombiens ont collaboré avec 20 concepteurs locaux et 12 experts de réputation internationale de neuf pays pour déterminer comment l'artisanat local pourrait promouvoir ses produits sur les marchés nationaux et internationaux (Colombie, 23 novembre- 7 décembre 1994).
- "Interdesign ICSID Bergslagen 1994 : les transports et l'avenir". Soixante-dix concepteurs de 19 pays ont échangé des idées sur la commercialisation de nouveaux produits ou de produits existants dans le secteur des transports (Suède, 22 mai-5 juin 1994).

L'ICSID a également continué d'appuyer les programmes des Nations Unies au moyen de son site sur le web, notamment en publiant des informations sur les manifestations organisées sous les auspices des Nations Unies dans son calendrier mensuel des manifestations internationales ainsi qu'en entretenant des contacts permanents avec plusieurs personnalités influentes du réseau international des Nations Unies.

7. CONSEIL INTERNATIONAL DES AGENCES BENEVOLES

(Statut consultatif général, accordé en 1974)

Les objectifs du Conseil international des agences bénévoles (CIAB) sont d'offrir une instance de consultation et de coopération entre les agences bénévoles, les gouvernements, les organisations intergouvernementales et la communauté internationale dans les efforts qui sont déployés pour atténuer les souffrances humaines et promouvoir un développement juste et durable; de promouvoir la création de partenariats efficaces entre les agences bénévoles de toutes les régions du monde au moyen d'un dialogue, d'un échange de vues, et d'un effort tendant à identifier une vision commune et à coordonner les activités respectives, ainsi que de rassembler, de coordonner et de diffuser auprès des peuples, des gouvernements et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales du monde entier des informations sur les problèmes humanitaires que s'attachent à résoudre les agences bénévoles.

Le CIAB est actuellement composé de 83 ONG et/ou réseaux d'ONG, dont 16 en Afrique, 17 en Asie, 18 en Europe, 15 en Amérique latine et dans les Caraïbes, 11 en Amérique du Nord, une en Océanie et cinq au Moyen-Orient.

Le CIAB a fait chaque année des déclarations devant la Commission des droits de l'homme et a facilité la présentation du rapport annuel des ONG au Comité exécutif du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. En février 1995, le CIAB a assisté à la Conférence régionale OUA/HCR sur l'assistance aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées dans la région des Grands Lacs qui s'est tenue à Bujumbura et a participé à la préparation du rapport conjoint des ONG à la Conférence.

Le CIAB a participé activement, dès le début, au processus de préparation du Sommet mondial pour le développement social et a pris une part active au Forum des ONG qui s'est tenu parallèlement à Copenhague en mars 1995; en outre, il a participé à l'élaboration de la Déclaration parallèle de Copenhague. Dans le cadre du Forum des ONG, le CIAB, en coopération avec le Conseil danois pour les réfugiés, a organisé un colloque sur le rôle des secours d'urgence fournis par les ONG dans la promotion de la paix et de la réconciliation.

Conscients de l'importance qu'il y a à resserrer le partenariat entre le HCR et les ONG afin de consolider l'action humanitaire de la communauté internationale en faveur des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées, le HCR et le CIAB ont lancé une série de consultations mondiales, connues sous le nom de "Partenariat en action", qui se sont étendues sur une période de 12 mois. Des consultations régionales ont été organisées entre le HCR et quelque 450 ONG à Caracas, Katmandou, Tunis, Bangkok, Addis Abeba et Budapest, lesquelles, avec les consultations complémentaires tenues au Canada, au Japon et aux Etats-Unis, ont débouché sur la Conférence mondiale ONG/HCR "Le Partenariat en action", qui a eu lieu à Oslo du 6 au 9 juin 1994. Le HCR et les ONG ont, à cette occasion, adopté le plan d'action d'Oslo, contenant 134 recommandations sur les mesures à prendre pour renforcer le partenariat entre le Haut Commissariat et les organisations non gouvernementales. Le CIAB a organisé une série d'ateliers régionaux de formation, avec la participation de représentants d'ONG et du HCR, sur la mise en oeuvre de ces recommandations. Il a défini le mandat des responsables désignés par les ONG pour appliquer lesdites

/...

recommandations. Le HCR a fait de même pour ses propres responsables, désignés dans chaque bureau de pays ainsi que dans chaque bureau régional, au siège. Le CIAB a collaboré étroitement avec le HCR pour élaborer des directives et rédiger des manuels à l'intention des ONG qui participent aux opérations du Haut Commissariat sur le terrain, par exemple les directives relatives à la protection des agents des ONG qui travaillent avec les personnes déplacées et les réfugiés.

Le CIAB a facilité les consultations techniques officieuses entre les ONG et le HCR au sujet de la couverture des frais généraux des ONG qui sont les partenaires opérationnels du Haut Commissariat. Ces consultations ont débouché sur l'élaboration d'instructions qui ont été envoyées à tous les bureaux extérieurs du HCR. Le CIAB a également accueilli les réunions d'information organisées par le HCR à l'intention des ONG pour les tenir au courant des activités du nouveau Comité permanent du Comité exécutif du HCR.

Le CIAB a continué de collaborer étroitement avec le Département des affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU et a participé régulièrement aux réunions du Comité permanent interorganisations et de son Groupe de travail, dans l'une des trois organisations cadres d'ONG membres du Comité. En outre, il a participé à la mission interorganisations en Somalie, qui s'est rendue dans le pays du 1er au 7 février 1996 pour passer en revue les opérations humanitaires des Nations Unies et résoudre les problèmes rencontrés par les partenaires opérationnels sur le terrain. Le CIAB a mis sur pied un programme de réunions périodiques entre le Département des affaires humanitaires et les ONG, à Genève, à l'occasion desquelles le Département peut échanger des vues avec les ONG au sujet des principaux problèmes d'actualité.

Le CIAB a collaboré étroitement avec l'agent de liaison du PNUD avec les ONG à Genève afin de resserrer les relations entre les ONG et le PNUD et d'appuyer les efforts déployés par ce dernier pour collaborer plus étroitement avec les ONG sur le terrain.

Par ailleurs, le CIAB a pris l'initiative de créer à Kigali, en août 1994, une unité de coordination des ONG. Lorsque le Bureau des Nations Unies pour les secours d'urgence au Rwanda a quitté Kigali, les ONG qui opéraient dans le pays ont mis sur pied un forum des ONG.

Le CIAB a contribué à institutionnaliser les réunions entre l'Organisation internationale des migrations (OIM) et les ONG pour leur permettre de partager des informations et d'élaborer des programmes pour faire face aux principaux problèmes et tendances des migrations. Des efforts particuliers ont été consacrés à la Communauté d'Etats indépendants, où le CIAB avait établi d'étroits rapports de travail avec l'OIM, le HCR et l'OSCE.

En outre, le CIAB a participé activement à la préparation de la Conférence sur les réfugiés, les rapatriés, les personnes déplacées et les mouvements migratoires connexes dans les pays de la CEI et les Etats voisins qui s'est tenue à Genève les 30 et 31 mai 1996 en organisant le 29 mai 1996 une réunion consultative préparatoire qui a rassemblé les représentants de quelques 75 ONG opérant dans la région de la CEI et les Etats voisins. Le CIAB a fait une déclaration orale devant la Conférence et a organisé également un atelier sur le rôle que pourraient jouer les ONG dans la mise en oeuvre du plan d'action

/...

adopté. En collaboration avec les ONG, le HCR et l'OIM, le CIAB a organisé en novembre 1996 des consultations régionales sur le suivi de la Conférence.

Par ailleurs, le CIAB a organisé du 30 septembre au 4 octobre 1996 une exposition-conférence internationale intitulée "WorldAid '96" visant à améliorer la coordination, à renforcer l'efficacité des interventions en cas de catastrophe et à susciter une meilleure compréhension et une plus grande transparence dans le processus de passation des marchés. Cette initiative a été pleinement appuyée par le Département des affaires humanitaires et le PNUD. La prochaine exposition-conférence doit avoir lieu en octobre 1998.

Le CIAB a été représenté au Sommet mondial de l'alimentation, tenu à Rome du 13 au 17 novembre 1996, et a participé au Forum des ONG sur la sécurité alimentaire qui s'est tenu parallèlement. Le représentant du CIAB a participé à la rédaction de la déclaration du Forum des ONG qui a été présentée au Sommet, intitulée "Le bénéfice pour quelques-uns ou l'alimentation pour tous".

D'autre part, le PNUD a demandé au CIAB d'identifier les ONG qui seraient invitées à participer à la Conférence internationale sur la gouvernance au service de la croissance durable et de l'équité qui s'est tenue à New York du 28 au 30 juillet 1997, et a lui-même participé à la Conférence.

Confronté à de sérieuses difficultés financières, le Comité exécutif du CIAB a, lors de sa réunion du 30 mai 1997, recommandé à ses organisations membres qu'il cesse ses activités. Toutefois, un groupe de membres a présenté une autre recommandation, adoptée par la suite, tendant à ce que les activités du CIAB soient suspendues brièvement pour pouvoir, pendant ce temps, s'employer à restructurer les opérations et à mettre au point d'autres méthodes de travail. Grâce à une généreuse subvention du HCR et à des contributions spéciales des organisations membres du CIAB, le secrétariat de celui-ci a pu continuer de fonctionner avec un minimum de personnel (une secrétaire). Un consultant a élaboré un plan de restructuration de l'organisation, lequel a été approuvé lors de la réunion tenue par le Comité exécutif du CIAB le 7 octobre 1997.

Pendant la période qui s'est écoulée entre juin 1997 et février 1998, le secrétariat du CIAB a été supervisé par le Président par intérim, avec l'assistance de groupes de travail sur les questions financières, WorldAid et la restructuration. Les organisations membres ont représenté le CIAB lors des réunions les plus importantes. Depuis avril 1998, le secrétariat a repris ses activités et il comporte à l'heure actuelle un coordonnateur, lequel est assisté par un secrétaire et un comptable. Des ressources financières ont été reçues de divers gouvernements, et la coopération avec le système des Nations Unies se poursuit activement.

8. UNION INTERNATIONALE DU NOTARIAT LATIN

(Statut consultatif spécial, accordé en 1978)

Historique

L'Union internationale du notariat latin (UINL) tire ses origines du premier congrès international des notaires, tenu à Buenos Aires en octobre 1945; en octobre 1998, elle doit tenir, également à Buenos Aires, son vingt-deuxième congrès international afin de célébrer son cinquantième anniversaire.

Objectifs

La mission de l'UINL est de promouvoir, coordonner et développer dans le domaine international l'activité notariale en tant que profession technico-juridique garante de l'impartialité dans les relations contractuelles privées dans le but ultime de prévenir les litiges et les conflits. Le notaire garantit en effet la sécurité juridique dans le domaine des relations contractuelles privées.

L'UINL représente le notariat auprès des différentes organisations internationales de caractère mondial ou régional (ONU, UNESCO, OEA, Association latino-américaine d'intégration, Communauté économique européenne, Conseil de l'Europe et organisations asiatiques et africaines) ainsi qu'auprès des autres organisations privées qui s'attachent à promouvoir l'harmonisation et la modernisation du droit (Conférence de La Haye, Union internationale des magistrats, Association internationale du barreau, etc.).

L'UINL a également pour vocation de défendre la profession et de contribuer, en collaboration avec les organisations nationales membres, à améliorer constamment la qualité des services que les notaires fournissent à leur clientèle, à promouvoir le perfectionnement et l'actualisation constante des connaissances au moyen d'études de séminaires, de congrès et de publications et à fournir un appui particulier aux professionnels des pays en développement d'Amérique, d'Afrique et d'Asie ou dans les pays d'Europe où la profession a récemment été rétablie grâce à la réapparition d'une plus grande liberté politique et économique.

Reconnaissance par l'Organisation des Nations Unies

Les considérations sur lesquelles se fonde le Conseil économique et social pour accorder le statut consultatif demeurent pleinement valables, qu'il s'agisse des objectifs de l'UINL, de sa représentativité, de sa structure ou de ses activités, toujours conformes aux idéaux des Nations Unies. L'UINL continue à se conformer à toutes les indications du Conseil.

Représentativité

Le nombre de membres de l'UINL a plus que doublé depuis sa création. Pendant la période couverte par le présent rapport (1994-1997), 16 pays sont devenus membres : République tchèque, Afrique du Sud, Slovaquie, Malte, Lituanie, Fédération de Russie, Estonie, Lettonie, Burkina Faso, Guinée,

/...

Albanie, Croatie, Slovénie, Roumanie, Indonésie et Panama. En décembre 1997, l'UINL avait 67 pays membres.

Activités réalisées par l'UINL pour appuyer les objectifs de l'Organisation des Nations Unies

Des représentants de l'UINL participent à toutes les réunions organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies au sujet de questions en rapport avec ses objectifs, en particulier dans le domaine des droits de l'homme, surtout dans le contexte des droits civils, économiques, sociaux, culturels et politiques. Ainsi, il participe, entre autres, aux réunions du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et de l'Organisation mondiale du commerce ainsi qu'aux réunions concernant la condition de la femme, la protection des mineurs, les rapports familiaux, les problèmes de l'environnement et du logement, etc.

L'UINL participe également aux travaux d'autres institutions et organismes associés à l'ONU, principalement l'UNESCO, la FAO et la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Entre autres exemples des activités réalisées par l'UINL dans le contexte des objectifs de l'Organisation des Nations Unies, il convient de citer la signature à Vienne, le 11 février 1994, d'un protocole de coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et la signature à Paris, le 28 février 1998, d'un protocole semblable avec l'UNESCO.

Afin de célébrer l'Année des droits de l'homme proclamée par l'ONU, l'UINL a décidé que l'un des principaux thèmes de son vingt-deuxième congrès international, qui doit se tenir à Buenos Aires en octobre 1998, sera "Les droits fondamentaux de la personne humaine et la mission du notaire".

Séminaires et publications

L'UINL et les organisations notariales nationales affiliées organisent constamment des congrès, séminaires, colloques et réunions de tous types afin d'étudier et d'analyser, principalement du point de vue juridique, des questions liées aux droits de l'homme, à la protection du consommateur, de la famille, de l'enfance et de l'environnement ainsi que d'autres questions en rapport avec les principes et les objectifs de l'ONU.

L'UINL et ses organisations affiliées publient d'innombrables revues et articles, pour la plupart rédigés par des notaires, sur des questions juridiques d'intérêt général extrêmement diverses. Il importe tout particulièrement de signaler la revue scientifique Notarius International, qui paraît depuis 1996 et qui contient des articles de notaires réputés sur des questions d'actualité. L'UINL publie également, depuis plus de 40 ans, une autre revue de caractère informatif intitulée RIN.

Enfin, la Commission des affaires européennes de l'UINL a publié un ouvrage extrêmement intéressant sur le droit applicable aux fonctionnaires des organisations internationales, qui peut présenter un intérêt particulier pour les fonctionnaires de l'ONU et que l'UINL met à leur disposition.

/...

Ce résumé des activités de l'UINL devant être très bref, conformément aux directives établies par le Conseil, il n'est pas possible d'exposer en détail toutes les autres réalisations de l'UINL et de ses organisations affiliées au service des idéaux et des objectifs de l'ONU. L'UINL demeure néanmoins disposée à fournir tout complément d'information qui pourrait lui être demandé.
